



Déclaration liminaire CAPL1/2/3 - 10 mai 2010

Mise en place du Pôle de Recouvrement Spécialisé

Monsieur le Président de la CAPL.

Avant d'aborder les sujets à l'ordre du jour de la présente CAPL, nous entendons dire quelques mots sur la réforme des retraites.

Le gouvernement annonce qu'il va négocier la réforme des retraites avec les organisations syndicales.

Ce n'est pourtant pas sa volonté réelle. Les propositions gouvernementales ne seront connues qu'à la mi-mai, un pré-projet de loi sera transmis mi-juin.

Un projet de loi sera présenté en conseil des ministres à la mi-juillet, pour une adoption en septembre par les assemblées parlementaires.

Dans la plupart des pays européens, les réformes des retraites ont été négociées pendant plusieurs années avec les organisations syndicales.

Il n'y a aucune urgence à établir, d'ici juillet, l'équilibre pour quarante ans du système de retraite.

Le gouvernement veut imposer ses solutions.

Il veut attaquer la retraite à 60 ans, reculer l'âge de départ et allonger de nouveau la durée d'assurance nécessaire pour avoir le taux plein.

La CGT exige le maintien des 60 ans comme âge initial de départ et âge du taux plein avec une carrière complète, et refuse tout nouvel allongement de la durée d'assurance.

La CGT appelle à la mobilisation pour préserver et étendre les droits à la retraite de tous les salariés.

Salaires, emplois, retraites, services publics, conditions de travail : c'est bien autour de ces racines du malaise social profond, fruit des politiques gouvernementales et patronales, que se sont rassemblés les agents de la DGFIP le 23 mars dernier aux côtés des autres salariés.

Ils ont dit avec détermination que d'autres choix devaient prévaloir. Ils ont exprimé avec force des revendications qui sont autant d'alternatives de progrès pour tous face à la politique de destruction sociale du Président de la République, de son gouvernement et de sa majorité parlementaire.

Cela doit maintenant être enfin entendu !

Les agents de la DGFIP se sont massivement mobilisés à maintes reprises lors des derniers mois, dans des actions locales et nationales, sur les enjeux propres à la DGFIP, mais tout autant

sur ceux communs aux fonctionnaires et à l'ensemble des salariés du pays, tous victimes de la politique anti-sociale du gouvernement et du patronat

Les salaires, les missions publiques, l'emploi, les retraites, les droits et garanties collectives, les conditions de vie au travail constituent le cœur de leurs actions et de leurs exigences revendicatives.

La forte mobilisation des agents de la DGFIP le 23 mars 2010, avec 40% des agents en grève, a témoigné de leurs inquiétudes et de leurs exigences s'agissant notamment :

- De l'arrêt des suppressions d'emplois ;
- De leur pouvoir d'achat : revalorisation de la valeur du point d'indice, des régimes indemnitaires, refus de toutes les formes de rémunération au mérite (PFR, modulation...) ;
- Des conditions de vie, au et hors du travail, qui doivent être considérablement améliorées ;
- De la reconnaissance de leurs compétences par un plan de qualification des emplois ;
- De l'abrogation de la loi dite de « mobilité » ;
- Des contenus et des conditions de mise en œuvre des politiques et des missions publiques, dans le cadre d'un service public de pleine compétence et de proximité ;
- De l'amélioration du code des pensions, du maintien du calcul sur les six derniers mois et de l'âge légal à 60 ans, de la prise en compte de la pénibilité et de la revalorisation de leur pension.

Sur tous ces points, la mobilisation a été l'expression de l'exigence de l'ouverture de véritables négociations que le Ministre François BAROIN et le directeur général ne peuvent ignorer. Elle appelle des réponses concrètes.

Concernant plus précisément l'ordre du jour de cette CAPL :

Vous nous demandez encore une fois d'acter dans l'urgence une nouvelle réforme de structure non aboutie : la mise en place du PRS.

Nous relevons que ce service a changé plusieurs fois de nom en peu de temps, passant du Pôle de Recouvrement Forcé, au Pôle de Recouvrement Complexe pour en venir au Pôle de recouvrement Spécialisé.

Aucun bilan des premiers PRS n'est encore élaboré, le document cadre reste flou malgré nos échanges lors du groupe de travail du 25 mars.

Sur les missions de la structure, nous n'avons aucune précision. Les agents devront s'adapter à une nouvelle organisation du travail.

Nous constatons un manque de visibilité sur les moyens en personnel de la filière gestion publique. La CAPL prévue pour le 17 mai a été reportée à une date ultérieure.

La question des régimes indemnitaires reste posée.

Nous exigeons donc des réponses concrètes sur ces questions.